



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION



## COMMUNIQUE

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a le plaisir d'informer les fondateurs et les responsables des médias privés que la somme de **Trois milliards six cent trente-trois millions trois cent quarante-quatre mille six cent soixante-six-francs guinéens (3.633.344.666 GNF)**, accordée aux Médias privés par le Gouvernement au titre de la subvention de l'exercice 2023, est disponible.

La Haute Autorité de la Communication (HAC) invite les associations de presse à procéder à la répartition de ladite subvention, sur la base de critères objectifs et à fournir à la HAC la liste des ayants droits et les montants attribués à chaque organe.

La Haute Autorité de la Communication saisit l'occasion pour adresser ses remerciements au Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées et au Gouvernement pour l'aide apportée aux médias privés.

La HAC sait compter sur la rigueur qui doit caractériser la répartition de la subvention entre tous les ayants droit.

Conakry, le 10 août 2023

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président

**Boubacar Yacine Diallo**